

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 68

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l’alinéa 2, substituer au mot :

« disposer »

le mot :

« recourir ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer aux mots :

« d’une assistance médicalisée active à mourir »

les mots :

« au suicide assisté ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Si l’objectif de ce texte est de légaliser le suicide assisté, pourquoi ne pas le dire clairement ? Pourquoi recourir à une périphrase ? Serait-ce pour rendre la chose plus acceptable du grand public ?

La clarté de la loi, c'est aussi son intelligibilité, c'est pourquoi il est préférable de nommer clairement les choses pour qu'il n'y ait pas de confusion possible.